

Résumé

Une progression régulière des réformes vers une ouverture plus importante

Le Maroc a adopté une approche progressive de la réforme dans le contexte d'une libéralisation politique qui a commencé bien avant ce qui a été appelé *le Printemps arabe*. Le pluralisme politique a été reconnu en même temps que la position centrale de la Monarchie a été réaffirmée. L'engagement du Maroc en matière d'ouverture et de participation est clairement affiché dans la nouvelle Constitution de 2011, qui ouvre de nouvelles possibilités de réforme profonde de la gouvernance. L'application des principes de la Constitution reste le principal défi. La nouvelle Constitution et l'ambition du pays de rejoindre le Partenariat pour le Gouvernement Ouvert témoignent de la volonté du pays à adhérer à une nouvelle forme de gouvernance fondée sur les principes de la transparence, l'intégrité et la participation civique. Mettre en œuvre des réformes dans un contexte économique et politique complexe est par essence, difficile. Ceci requiert, en outre, une coordination interministérielle de nombreuses initiatives parallèles, un large renforcement de la capacité institutionnelle du secteur public et des partenaires du gouvernement au sein de la société civile. Des efforts renouvelés sont nécessaires au Maroc pour faire du Gouvernement Ouvert une réalité.

Une direction institutionnelle pour le Gouvernement Ouvert

La nouvelle Constitution requiert la rédaction et l'application de quelques 20 lois organiques. Le Maroc d'aujourd'hui peut donc être considéré comme un chantier aux projets politiques multiples. Nombre de ces initiatives concernent le Gouvernement Ouvert. C'est là une opportunité pour mettre en œuvre le Gouvernement Ouvert, mais aussi pour créer des synergies entre les différentes réformes et pour assurer un suivi de leur mise en œuvre. La nouvelle Constitution a renforcé le rôle du chef du gouvernement, mais sa capacité de coordination stratégique doit être revue en conséquence. Une adhésion à un haut niveau, des mécanismes plus efficaces de coordination, une stratégie interministérielle du Gouvernement

Ouvert et un cadre de responsabilisation dirigé par le Centre du Gouvernement pourraient fournir le soutien politique requis pour concrétiser le Gouvernement Ouvert. Le Comité directeur du Gouvernement Ouvert au Maroc, qui associe le gouvernement et la société civile, représente un bon point de départ pour mettre en œuvre les réformes. Son succès dépendra de la clarté de son mandat, de l'implication et du volontarisme politiques, de la capacité et des ressources allouées.

Impliquer les citoyens

La participation des citoyens est un principe fondamental du Gouvernement Ouvert. Le Maroc possède une tradition de dialogue entre le gouvernement et la société civile, et la nouvelle Constitution a multiplié les opportunités offertes aux citoyens de participer à la vie publique. La constitution affirme, en effet, que le Maroc est une démocratie participative et représentative, donnant aux citoyens le droit de proposer une législation et de faire des pétitions. La représentativité des organisations impliquées dans l'élaboration des politiques publiques semble toutefois assez restreinte, ce que le fossé numérique et l'analphabétisme expliquent en partie. Des initiatives comme le site Internet www.sgg.gov.ma sur lequel le Maroc publie systématiquement les projets de loi pour qu'ils soient commentés, ou la reconversion du ministère des Relations avec le Parlement en ministère des Relations avec le Parlement et la société civile afin d'y faire une place à la société civile, attestent de la volonté du pays d'impliquer les citoyens. Un Dialogue national visant à mettre en œuvre les principes de la Constitution en matière d'implication civique a été récemment organisé. Il a néanmoins été boycotté par plusieurs organisations connues de la société civile, qui ont organisé une initiative parallèle. La nouvelle Constitution garantit, par ailleurs, l'Accès à l'Information, un pilier important du Gouvernement Ouvert. Le Maroc n'a toutefois pas réussi à approuver une loi soutenue par l'ensemble de la société civile.

Transparence budgétaire

Afin d'améliorer la gestion des finances publiques et la transparence budgétaire, le Maroc a entrepris des réformes au cours des dix dernières années. Des progrès ont été faits en matière de production et de publication des données budgétaires, dont la production louable d'un budget citoyen et d'un guide du citoyen pour la Loi de finances. Certaines des données du budget sont publiées sur le site du ministère des Finances dans un format ouvert. La publication des autres grands rapports budgétaires pourrait être une initiative peu coûteuse pour améliorer la transparence du processus budgétaire et rendre ainsi publiques des données budgétaires plus complètes et intégrées. Renforcer le rôle du Parlement, conforter les capacités des institutions supérieures de contrôle au Maroc et impliquer davantage les

citoyens dans le processus pourraient être autant de pas supplémentaires vers la transparence budgétaire. La révision de la Loi organique des finances couronnerait ces progrès.

Promouvoir l'intégrité

Depuis la ratification de la CNUCC en 2007, le Maroc a engagé diverses réformes pour prévenir et lutter contre la corruption. La nouvelle Constitution institue des exigences accrues dans le domaine de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, en créant une diversité d'institutions indépendantes, ce qui équivaut à une revalorisation de l'Instance centrale de Prévention de la Corruption. Selon le gouvernement, une commission nationale travaille sur une stratégie nationale globale de lutte contre la corruption. C'est là une opportunité de renforcer la coordination. Diverses politiques ont été adoptées pour promouvoir l'intégrité. Des déclarations de patrimoine sont aujourd'hui obligatoires au Maroc, même si elles doivent encore être mieux ciblées et plus rigoureusement exigées, en même temps que la capacité renforcée de la Cour des Comptes qui en est le dépositaire. Le portail des marchés publics en ligne www.marchespublics.gov.ma est un outil intéressant qui gagnerait à être plus systématiquement utilisé. La loi de protection des dénonciateurs et le portail permettant de déclarer les cas de corruption www.stopcorruption.ma sont des opportunités données aux Marocains de lutter contre la corruption. Pourtant, le système de suivi des plaintes a été critiqué par des OSC parce qu'il ne garantirait pas pleinement la protection des dénonciateurs. La loi sur le financement des partis politiques est une autre initiative louable, mais qui là encore mériterait d'être plus systématiquement appliquée, puisqu'à ce jour il n'existe pas de sanction lorsque les ressources ne sont pas déclarées. La rédaction d'un Code de conduite, exigé par la nouvelle Constitution, est une autre étape décisive pour le renforcement des valeurs éthiques dans le secteur public.

Les TIC au service de l'ouverture et de la participation

Le Maroc a fait, dans le cadre de sa stratégie pour une société de l'information « Maroc Numérique 2013 », d'importants efforts pour investir dans les TIC au service du développement humain, de l'efficacité du secteur public et de la productivité du secteur privé. Le programme de l'administration électronique a permis la numérisation de nombreux services publics, aujourd'hui disponibles sur le portail www.service-public.ma. La couverture des services en ligne, aussi bien que le recours aux TIC dans le cadre du Gouvernement Ouvert, sont encore fortement inhibés par un accès limité à Internet et par l'analphabétisme. Le Maroc a mis en place une structure de coordination pour étendre l'usage des TIC à tous les ministères.

Cette structure pourrait toutefois tirer profit d'une meilleure approche coopérative. De la même manière, beaucoup d'autres initiatives visant à recourir aux TIC dans le cadre du Gouvernement Ouvert pourraient être renforcées. Le portail www.data.gov.ma est un pas important vers l'ouverture des données. La généralisation des formats ouverts ainsi que la prestation d'une information plus complète serviraient la politique marocaine sur les données ouvertes. Les initiatives de participation en ligne, comme www.fikra.ma, - lancée par la société civile- ou fikra.egov.ma lancée par l'unité de l'administration électronique représentent un outil innovant pour impliquer les citoyens, mais des mécanismes de suivi de la transparence doivent être mis en place pour garantir cette inclusion et créer la confiance. Le Maroc tirerait profit d'une association avec le secteur privé et la société civile dans l'ensemble pour mettre les TIC au service du Gouvernement Ouvert.

Recommandations

Cadres de la gouvernance publique pour le Gouvernement

- Envisager la création d'une structure de gouvernance à deux niveaux régie par un Comité directeur du Cabinet sur le Gouvernement Ouvert.
- Donner au Comité de pilotage un mandat clair, la composition adéquate, un processus efficace de décision, des structures et des mécanismes de responsabilisation.
- Renforcer la capacité du centre du gouvernement à mener les initiatives stratégiques horizontales.
- Définir une stratégie transversale en faveur du Gouvernement Ouvert.
- Mettre en place un cadre de responsabilité pour la planification et la coordination stratégiques des initiatives horizontales et transversales.

Engagement civique

- Modifier l'actuel projet de loi sur l'accès à l'information en le mettant en conformité avec les normes internationales, et plaider en faveur de son adoption.
- Travailler en coopération avec la société civile à la définition des structures et procédures de mise en œuvre de la nouvelle loi.
- Renforcer les ressources financières et humaines du ministère des Relations avec le Parlement et la société civile et formaliser des liens institutionnels avec d'autres ministères d'exécution.

Recommandations *(suite)*

- Définir un ensemble standardisé de lignes directrices pour régir la consultation avec la société civile et d'autres partenaires.
- Travailler avec la société civile et d'autres partenaires pour favoriser une compréhension partagée de la manière de conduire un dialogue inclusif fondé sur les lignes directrices.

La transparence du processus budgétaire

- Mettre en œuvre la LOLF et concevoir un plan précis et appuyé sur les ressources nécessaires en vue de l'adoption des nouvelles procédures.
- Définir un plan d'action intégré de renforcement de la transparence budgétaire sur une base transversale.
- Améliorer la coordination et la coopération entre les différentes agences travaillant sur les questions de transparence budgétaire.
- Renforcer la capacité d'analyse du Parlement en matière budgétaire, avec l'appui de la Cour des Comptes.
- Poursuivre les efforts pour compléter et consolider au mieux les données budgétaires, et partager rapidement ces données avec les acteurs pertinents.
- Montrer plus de volontarisme dans l'élargissement de la participation civique dans le processus budgétaire.

L'intégrité et la lutte contre la corruption

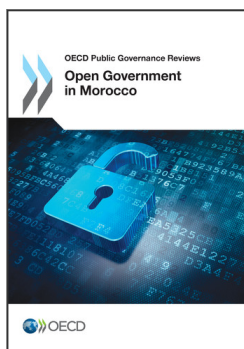
- Utiliser la Charte du service public et accélérer la rédaction d'un code de conduite.
- Promouvoir une coordination et une coopération accrues entre les institutions chargées de prévenir et de combattre la corruption.
- Renforcer et institutionnaliser la coopération avec la société civile et les entreprises pour mobiliser de manière plus large les programmes d'intégrité.
- Examiner et déployer complètement les régimes de déclaration des patrimoines et développer un plan d'évolution vers un système en ligne.
- Utiliser plus efficacement les TIC pour rendre compte des mesures de lutte contre la corruption et de la situation dans ce domaine, au moyen d'une diffusion large et régulière de rapports.

Recommandations (suite)

- S'assurer que la loi créant la nouvelle Instance centrale de prévention de la corruption respecte les normes internationales et donne à l'Instance le pouvoir de mener des investigations.

Les nouvelles technologies

- Investir les ressources humaines et financières nécessaires dans le renforcement de la coordination et de l'intégration des initiatives TIC dans toute l'administration.
- Étendre la collaboration avec les acteurs des entreprises et de la société civile pour tirer avantage de leurs expertises propres et identifier les opportunités d'utilisation des données ouvertes et des coopérations existantes.
- Étendre les initiatives TIC au niveau local en partenariat avec les acteurs locaux pour améliorer la prestation de services, les interactions avec les citoyens et l'impact de l'administration électronique.
- Développer de manière très rigoureuse les approches basées sur les mobiles ou équivalents pour permettre à la population de participer pleinement aux TIC pour le Gouvernement Ouvert.
- Concevoir des indicateurs à large validité pour les utilisations des TIC au service du Gouvernement Ouvert.



Extrait de :
Open Government in Morocco

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264226685-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Résumé », dans *Open Government in Morocco*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264226722-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.